



Vos contacts :

Audrey NAGAPIN

Chargée de mission Economie Circulaire

Tél : 0590 93 76 46

Courriel : economiecirculaire@guadeloupe.cci.fr

Département Tourisme Innovation
et Développement Durable
Direction Appui aux Entreprises,
aux Territoires et aux Affaires Economiques
HOTEL CONSULAIRE
Rue Félix Eboué
97159 Pointe-à-Pitre Cedex

www.guadeloupe.cci.fr



Mission Economie Circulaire



Vers un nouveau modèle économique

« Accompagner les entreprises
dans leur transition économique
du linéaire au circulaire »



Qu'est ce que l'économie circulaire ?

Elle peut se définir comme un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services, tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie.

Il s'agit de déployer une nouvelle économie, circulaire et non plus linéaire, fondée sur le principe de « refermer le cycle de vie » des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie. (Source Ministère du Développement Durable).

Elle repose sur 7 composantes majeures :

- **L'éco-conception** : Conception d'un produit qui prend en compte, ses effets négatifs sur l'environnement au long de son cycle de vie, en vue de les réduire.
- **L'écologie industrielle** : Mode d'organisation inter-entreprise par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins.
- **L'économie de fonctionnalité** : Elle privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes.
- **Le réemploi** : Il permet, par le don ou la vente d'occasion, de prolonger l'usage d'un produit.

- **La réparation** : Remise en fonction d'un produit permettant de prolonger son usage.
- **La réutilisation** : Elle permet que les déchets soient remis en état sous forme de biens d'occasion ou soient démontés, en réutilisant les pièces en état de fonctionnement.
- **Le recyclage** : Ensemble des techniques de transformation des déchets après récupération, visant à en réintroduire tout ou partie dans un cycle de production.

ECONOMIE CIRCULAIRE

Trois domaines d'action

Sept piliers

ADEME

Recyclage



Approvisionnement durable

Eco-conception

Economie de la fonctionnalité

Ecologie industrielle et territoriale

Allongement de la durée d'usage

- Réemploi
- Réparation
- réutilisation

Consommation responsable

- Achat
- Consommation collaborative
- Utilisation

Pourquoi ?

- Eviter les pénuries de ressources.
- Limiter l'impact environnemental de nos activités.

La CCI IG accompagne les entreprises de Guadeloupe

- **Visite « déchets »** : pré diagnostic des flux entrants et sortants.
- **Mise en place d'opérations collectives** en faveur de la gestion des déchets en entreprise.
- **Mobilisation et mise en réseau des acteurs** pour d'éventuels futurs échanges de flux entre eux.

Quels avantages ?

Bénéficier de l'assistance de votre CCI vous permet de lutter contre la raréfaction des matières premières ou la dégradation de notre environnement, mais engendre aussi des économies dans votre entreprise et encourage les emplois locaux.

